



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tourisme et loisirs

Question orale n° 1582

Texte de la question

Mme Maina Sage rappelle à M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger que dans le cadre de sa stratégie nationale, le ministère en charge du tourisme validait mi-2015, 27 recommandations en faveur du développement du tourisme outre-mer. Parmi elles figuraient des mesures d'amélioration du pilotage des stratégies, des mesures de simplifications des procédures, des mesures de soutien massif à l'investissement hôtelier et à la formation, de renforcement de la cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement et de transport, mais également d'intégration des marques ultramarines dans le réseau des marques françaises. Elle rappelle également avoir préalablement interrogé le secrétaire d'État en janvier 2016 sur les avancées de ces chantiers. Il avait alors indiqué la création d'un *cluster* outre-mer au sein d'Atouts France et la simplification des visas. Il avait également insisté sur l'implication des acteurs ultramarins dans les stratégies de coopération régionale lors des premières Assises du tourisme outre-mer auxquelles Mme la députée a participé. Quelques avancées intéressantes peuvent être relevées mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de ce plan qui a été proposé à horizon 2020. Or force est de constater que ce plan n'a fait l'objet de mesures majeures, ni dans le PLF 2017 ni dans la loi EROM, ce qu'il faut regretter. Parmi les propositions de ce plan figurent deux points urgents pour la Polynésie qui constituent des engagements du Président de la République lors de son déplacement à Papeete en février 2015 : tout d'abord, les facilitations des visas pour les professionnels mais également pour les investisseurs. Si le premier point semble être aujourd'hui réglé, la députée interpelle le secrétaire d'État sur le 2e devenu essentiel au développement d'une nouvelle catégorie d'offre hôtelière de type *time-sharing* ou villa de longs séjours. Ensuite, le soutien massif à l'investissement dans les secteurs clés du tourisme tels que l'hôtellerie et les transports aériens et maritimes. Or plusieurs dossiers sont encore en cours d'instruction, dont Air Tahiti, compagnie domestique qui est le poumon touristique de la Polynésie. Le deuxième étant sa grande sœur Air Tahiti Nui (ATN) qui fait les 70 % du trafic international. La Polynésie est un territoire unique dans la République. Isolé au cœur du Pacifique Sud, à 8 h minimum du premier continent, fragmenté en 118 îles éparpillées sur une surface maritime grande comme l'Europe. Face à la concurrence, ce territoire a certes des atouts naturels et culturels formidables, mais son isolement impacte fortement la gamme des prix. Aussi de ces soutiens à l'investissement dépendent l'attractivité d'y investir, ils favorisent nettement la compétitivité des entreprises touristiques, et derrière elles, tout un territoire. En effet, le tourisme est un moteur pour plusieurs pans de l'économie qui sont valorisés tels que l'industrie culturelle, l'artisanat, le secteur primaire avec la pêche, la perliculture, l'agriculture. Ainsi les lenteurs de procédures et le manque de visibilité sur ces mesures peuvent nuire gravement aux efforts actuellement déployés pour ramener l'industrie touristique sur le chemin de la croissance. C'est pourquoi elle l'interpelle sur ces deux enjeux majeurs et urgents pour le développement du tourisme polynésien. Puis elle souhaite connaître les mesures prioritaires que le Gouvernement entend initier en 2017 pour poursuivre les objectifs fixés par le Conseil de promotion du tourisme en faveur des outre-mer.

Texte de la réponse

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME EN POLYNÉSIE

M. le président. La parole est à Mme Maina Sage, pour exposer sa question, n° 1582, relative au développement du tourisme en Polynésie.

Mme Maina Sage. Monsieur le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, dans le cadre de sa stratégie nationale, le ministère en charge du tourisme validait, il y a un an et demi, vingt-sept recommandations en faveur du développement du tourisme outre-mer.

En janvier dernier, je vous ai interrogé sur les avancées de ces chantiers. Vous m'avez alors informé de la création du Cluster des Outre-mer et d'un effort de simplification des visas. J'ai en effet pu constater cette année des avancées intéressantes dans ces domaines, notamment en matière de coopération régionale.

Toutefois, je souhaite vous interpeller sur deux points majeurs pour la Polynésie française.

Le premier concerne la facilitation des visas pour les investisseurs. Nous avons constaté des avancées pour les professionnels, mais en ce qui concerne les investisseurs, nous souhaiterions véritablement pouvoir disposer de visas spécifiques long séjour, ce qui permettrait de développer l'investissement dans nos territoires, notamment via des offres hôtelières de type *time-sharing* ou villas de long séjour.

Le deuxième point concerne le soutien massif à l'investissement dans des secteurs clés du tourisme tels que l'hôtellerie, mais aussi les transports aériens et maritimes.

Or, vous le savez, plusieurs dossiers concernant les aides à la défiscalisation sont en cours d'instruction dont ceux d'Air Tahiti, la compagnie domestique qui est le poumon touristique de la Polynésie, et de sa grande sœur, Air Tahiti Nui, qui assure le trafic international.

Petit rappel, mes chers collègues. La Polynésie est un territoire unique dans la République française, il faut le dire. Isolé au cœur du Pacifique Sud, à huit heures minimum du premier continent, c'est un territoire fragmenté en 118 îles éparpillées sur une surface maritime grande comme l'Europe. Pour faire face à la concurrence, nous avons bien sûr des atouts naturels et culturels, mais nous avons besoin de rester attractifs et compétitifs.

Ces soutiens à l'investissement dans nos territoires sont un moyen efficace de le rendre attractif. J'ajoute que le tourisme est le moteur d'autres activités du secteur primaire comme l'agriculture, l'aquaculture, l'artisanat, la pêche et la perliculture : Autant de raisons de sécuriser le développement de ce secteur et de lui offrir une meilleure visibilité à long terme.

Compte tenu des lenteurs de procédure et du manque de visibilité sur les aides à l'investissement, notamment sur les défiscalisations, nous avons pu, dans le projet de loi de finances, proroger cette mesure jusqu'en 2025 pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Encore faut-il que l'administration puisse suivre le rythme.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'État, je vous interpelle sur ces deux enjeux majeurs pour le tourisme polynésien. Je souhaite également connaître les mesures prioritaires que le Gouvernement entend initier en 2017 pour poursuivre plus largement les objectifs que nous avons fixés au sein du Conseil de promotion du tourisme en faveur des outre-mers.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger. Madame la députée, merci pour votre question ou plutôt vos questions. Si je ne parvenais pas à vous répondre dans les deux minutes qui me sont imparties, je suis évidemment à votre disposition pour vous apporter toute précision supplémentaire.

Je salue d'abord votre implication continue dans ce dossier, notamment en tant que rapporteure du chantier spécifique sur les outre-mer, dans le cadre des travaux menés avec le ministère des affaires étrangères et du développement international sur le tourisme. Beaucoup des mesures préconisées par votre rapport ont déjà été mises en œuvre ou sont en train de l'être.

Nous avons créé une page dédiée aux outre-mer sur le site « France.fr », qui recense les différentes destinations. Sur ce sujet comme sur les autres, nous partons de l'idée que les outre-mer ont toute leur place dans notre politique touristique. Longtemps, les statistiques de la fréquentation de l'outre-mer n'ont pas été prises en compte dans les chiffres globaux du tourisme de notre pays, ce qui était incompréhensible. Elles le sont depuis l'an dernier. De fait, par sa diversité et sa richesse, cette magnifique destination touristique participe pleinement à l'attractivité touristique de notre pays.

Nous avons également demandé à notre opérateur Atout France de continuer à faire évoluer son cluster outre-mer en renforçant ses compétences et en se déployant non seulement en Europe mais dans le monde entier, pour faire connaître les destinations ultramarines. Sur ce sujet, je collabore étroitement avec ma collègue ministre des outre-mer, Ericka Bareigts, qui a organisé elle-même en septembre les assises du tourisme d'outre-mer pour faire le point, améliorer encore les outils statistiques et travailler sur la connectivité.

Nous sommes intervenus dans des négociations internationales pour renforcer la desserte aérienne de la plupart des destinations ultramarines et pour travailler sur le multi-destinations, c'est-à-dire les destinations touristiques ultramarines et les pays voisins, qui y sont liés. À travers les outre-mer, notre pays est présent dans le monde entier. Nous avons à cœur de construire des multi-destinations qui permettront tant aux outre-mer qu'à ces pays de mener un travail intégré.

Le programme d'investissement d'avenir et le fonds mis en place à la Caisse des dépôts et consignations pour le développement de projet touristiques sont tous deux ouverts aux destinations ultramarines.

Enfin, nous avons instauré une dispense de visa pour les ressortissants étrangers titulaires d'un visa Schengen à entrées multiples, et nous l'avons étendu à onze pays. Ce travail sera poursuivi l'an prochain.

Vous le voyez, madame la députée, les outre-mer font partie des priorités de notre pays en matière de tourisme.

M. le président. La parole est à Mme Maina Sage.

Mme Maina Sage. Merci pour ces éléments de réponse qui rappellent plusieurs avancées générales relatives à nos destinations. Pour la Polynésie, pouvez-vous confirmer le soutien de l'État à la compagnie domestique Air Tahiti ? D'autre part, la dispense de visa que vous avez mentionnée sera-t-elle étendue l'an prochain, sachant que la Polynésie française profitera peut-être des dispositions de l'ordonnance « Compétences et talents » ?

Données clés

Auteur : [Mme Maina Sage](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1582

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [14 décembre 2016](#), page 8587

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 décembre 2016](#)